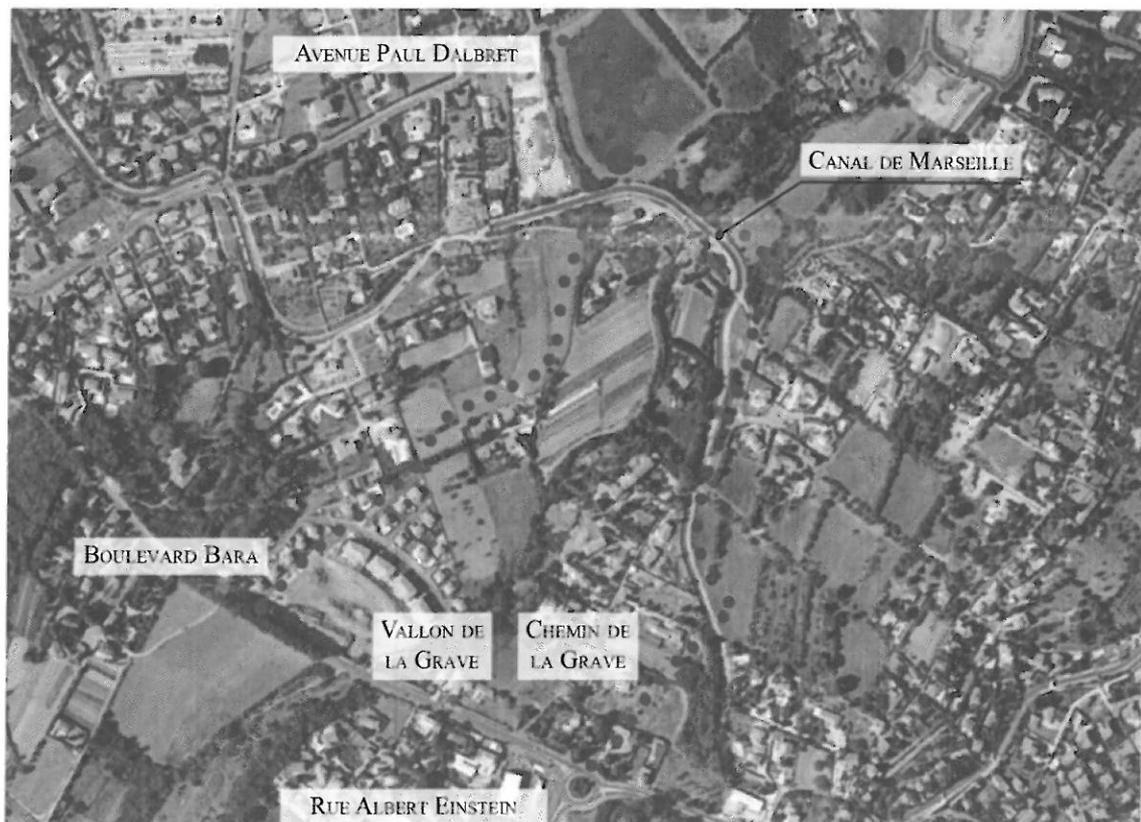


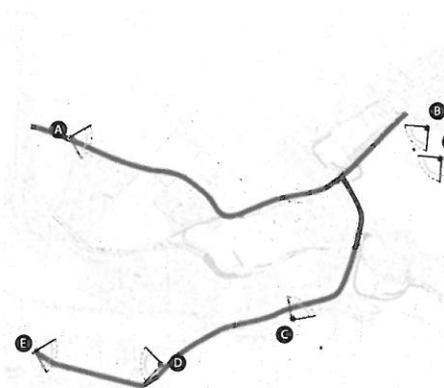
ANNEXE 2. LOCALISATION DU PROJET



0 ————— 175 m N

### ANNEXE 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE

**A** FUTURE U372



Le secteur est urbanisé, notamment à proximité du boulevard Bara (photographie A).

Quelques parcelles dispersées sont occupées par des milieux naturels ou cultivés. Une grande majorité des parcelles cultivées sont en fait occupées par des jachères ou des friches herbacées.

#### ANNEXE 4. PLAN DU PROJET

Le projet concerne la création de voies nouvelles au niveau de la U372 et de la U378.

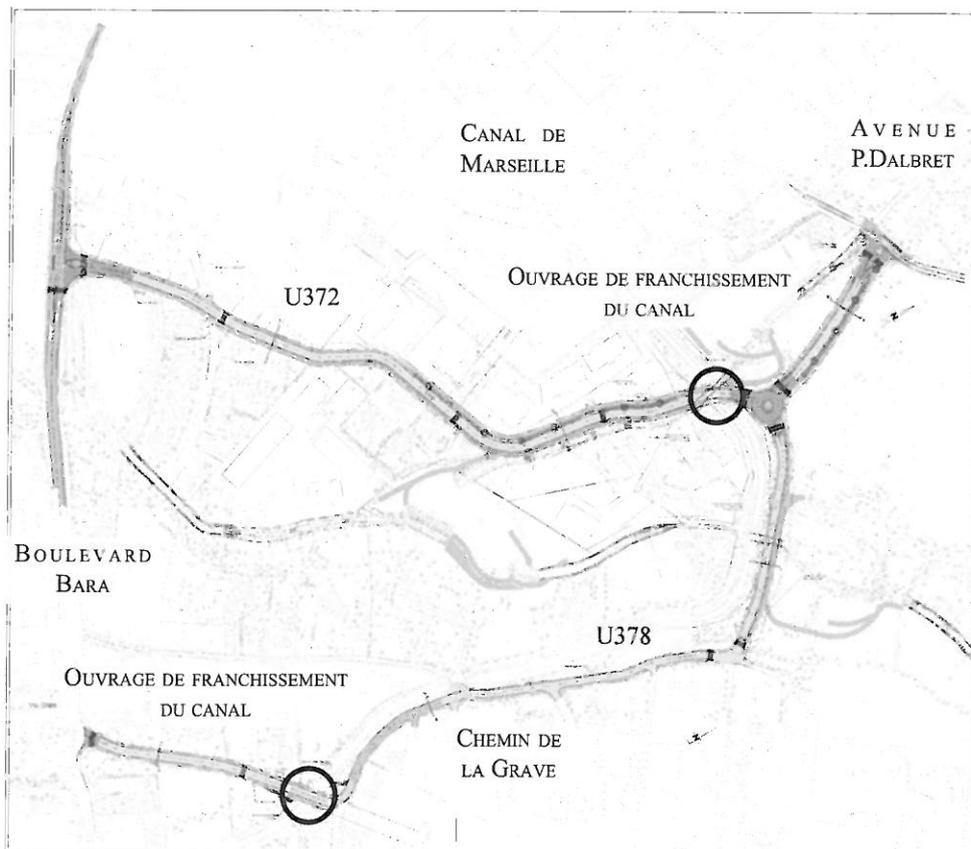
La voie nouvelle U372 fera la liaison entre le boulevard Bara et l'avenue Paul Dalbret, ainsi qu'une liaison avec le chemin de la Grave (liaison longeant le canal de Marseille). Un giratoire sera créé au niveau de ces 3 tronçons de voies.

Cette voie nouvelle nécessite la réalisation d'un ouvrage d'art permettant le franchissement du canal de Marseille et la réalisation de murs de soutènement.

La voie nouvelle se raccorde sur le boulevard Bara avec la création d'un tourne-à-gauche pour les véhicules venant du centre de Château-Gombert. Elle se raccorde sur l'avenue Paul Dalbret via la réalisation d'un tourne-à-gauche pour les véhicules venant de l'est de l'avenue. Cela nécessitera le prolongement de l'ouvrage hydraulique du ruisseau des Xaviers implanté sous l'avenue Paul Dalbret.

Une partie de la U378 sera également réalisée afin de créer une liaison entre le giratoire existant et le chemin de la Grave. Cette voie nouvelle se raccordera sur le giratoire au niveau de l'accès existant et nécessitera le franchissement du canal de Marseille.

Compte-tenu des emprises définies au niveau de la U372 (12m et 16m suivant les secteurs) et de la U378 (12m), plusieurs profils en travers ont été définis. Ils sont présentés sur les pages suivantes.



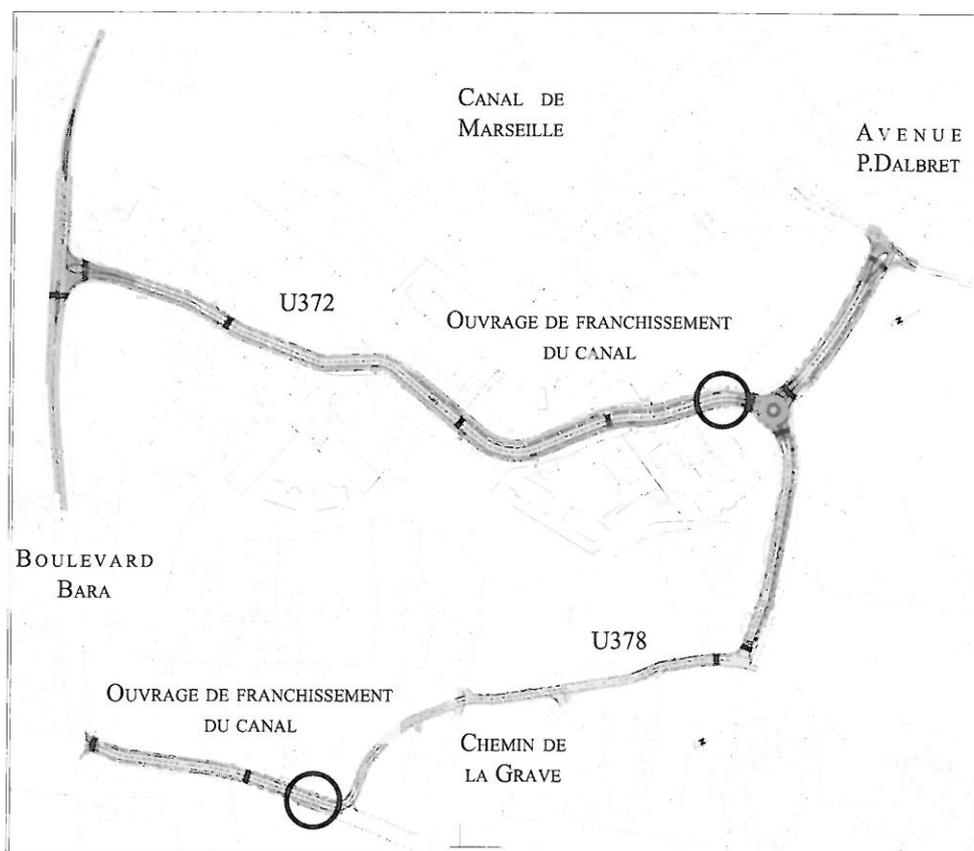
Echelle : 1/2750

ANNEXE 5 : LES ABORDS DU PROJET



Légende des sites		
Figuré	Description sur le site	
[Light grey square]	Zone d'habitation dense	Zones habitées
	Zone en construction	
	Zone d'activité	
[Medium grey square]	Jardin potager ou d'agrément avec habitation	
[Dark grey square]	Parcs en partie boisés des ancienne « campagnes »	Zones naturelles et cultivées
	Friche herbacées post-agricoles et jachères (localement colonisées par les arbustes)	
	Zones récemment remaniées (bassin de rétention, réserve foncière de voirie)	
[Black square]	Double alignement d'oliviers	Zones ligneuses (boisées ou arborescentes)
	Galerie des cours d'eau	
	Formations ligneuses humides	
[White square]	Formations ligneuses sèches	
[White square]	Ouvrages de franchissement	
[Thin line]	Ruisseaux temporaires	

ANNEXE 6 : PLAN CADASTRAL



Echelle : 1/2750



## ANNEXE 7 : CONTEXTE HYDRAULIQUE

Une partie du PAE des Parangues se situe en zone inondable (zone à prescription renforcée et à prescription simple) avec la présence de cours d'eau (ruisseaux de la Grave et des Xaviers).

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la CUMPM, Maître d'ouvrage du projet, a un projet concernant la réalisation de bassins de rétention et la requalification des cours d'eau qui ont été dimensionnés pour des pluies vingtennales.

Au niveau du canal de Marseille, il sera nécessaire de réaliser un ouvrage de franchissement du canal. L'étude hydraulique en cours de réalisation permettra de définir l'impact de la voie sur les secteurs inondables et les mesures compensatoires à mettre en oeuvre.

